

A tous les établissements de crédit

Luxembourg, le 8 octobre 2008

Circulaire BCL 2008/221

Mesures d'assainissement ou de liquidation concernant :

- Landsbanki Luxembourg S.A.
- Glitnir Bank Luxembourg S.A.

Mesdames, Messieurs,

Suite aux mesures prises ce jour même à l'égard des deux établissements de crédit susmentionnés, tous les destinataires de la présente sont priés de notifier d'urgence à la Banque centrale du Luxembourg tous les avoirs détenus par ces deux établissements auprès d'eux.

Ces avoirs ne peuvent faire l'objet d'aucune mesure de disposition sans l'accord préalable de la BCL.

Toute communication est à adresser aux services juridiques à l'attention de :

Madame Elisabeth Simoes Lopes, Tél. : 4774-4245, Téléfax.: 4774-4910

E-Mail: elisabeth.simoeslopes@bcl.lu

Monsieur Charles Hurt, Tél.: 4774-4271, Téléfax.: 4774-4910,

E-Mail: charles.hurt@bcl.lu

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

La Direction

Serge Kolb

Andrée Billon

Yves Mersch